



Mon employeur m'empêche de travailler

Par **Clive**, le 17/08/2016 à 13:37

Bonjour,

Suite à un litige concernant le fonctionnement de l'entreprise avec mon employeur, celui-ci a décidé à partir d'aujourd'hui, que le commercial terrain que je suis devrait rester au bureau.

A quoi faire ? Rien, ou éventuellement un peu de secrétariat. Il me retire donc l'accès à mon véhicule de fonction et ainsi ma fonction pure qui est celle de commerciale terrain.

Quelles sont mes possibilités ? Que puis-je faire afin de régler ce problème que le dialogue n'arrive malheureusement à résoudre ?

Merci d'avance de vos conseils.

Par **Lag0**, le 17/08/2016 à 13:45

Bonjour,

Une chose déjà, vous parlez d'un véhicule de fonction, si c'est bien le cas (noté au contrat, donnant lieu chaque mois à avantage en nature), l'employeur ne peut pas vous le retirer sans votre accord et seulement avec compensation salariale, puisqu'il fait partie de votre rémunération.

Par **Clive**, le 17/08/2016 à 13:51

Bonjour,

Merci de votre réactivité. en effet, sur mon contrat il est bien noté "véhicule de fonction" toutefois une close me demande de le ramener chaque soir à la société. Cela change-t-il quelque chose?

Outre cela, il a annulé tous mes rendez-vous à venir.

Par **Lag0**, le **17/08/2016** à **13:56**

Il y a un problème avec ce véhicule !

Si c'est un véhicule de fonction, vous le gardez 24h/24, 7j/7 et vous pouvez l'utiliser pour votre usage personnel (avec ou sans compensation).

Si vous devez le laisser chaque soir à l'entreprise, ce n'est pas un véhicule de fonction, mais un véhicule de service.

A priori, votre employeur semble peu au fait du droit du travail...

Par **Clive**, le **17/08/2016** à **14:03**

En effet, il y a pas mal de soucis majeurs.

Concernant ce véhicule, il n'est pas inscrit au nom de la société, mais au nom de mon responsable...

De ce fait, dois-je lui demander (selon les législations) de modifier le contrat de travail?

Pour être tout à fait honnête, j'ai grandement peur de sa réaction si j'ose lui parler de droit du travail etc...

Par **Lag0**, le **17/08/2016** à **14:08**

[citation]Concernant ce véhicule, il n'est pas inscrit au nom de la société, mais au nom de mon responsable...

[/citation]

Que voulez-vous dire exactement ? La carte grise est au nom de votre responsable ? Lui-même simple salarié de l'entreprise ? Si c'est ça, c'est plus qu'étrange...

C'est quoi votre entreprise ? Une entreprise familiale de 3 personnes ou une grosse entreprise ?

Par **Clive**, le **17/08/2016** à **14:10**

En effet, la carte grise est au nom de mon responsable qui est le gérant de la société.

Qu'entendez-vous par étrange dans ce cas précis?

Familiale, il ya une quinzaine d'employés.